

Manifestation «glaçante» des policiers : Pulvar porte à son tour plainte contre Darmanin

Le ministre de l'Intérieur a porté plainte dimanche contre la candidate PS en Île-de-France, l'accusant de «diffamer la police». La liste d'Audrey Pulvar a répliqué lundi sur le fondement de la diffamation également et de la «dénonciation calomnieuse».

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 20:50,
Mis à jour il y a 2 heures

C'est une lutte à couteaux tirés. Sur fond d'élections régionales et de manifestations de policiers, la guerre est ouverte entre le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin et la tête de liste Île-de-France en Commun Audrey Pulvar, soutenue par le PS. Dimanche 23 mai, le ministre a annoncé sur Twitter qu'il portait plainte contre la candidate socialiste aux élections régionales en Île-de-France, qui avait jugé «assez glaçante» la manifestation des policiers mercredi devant l'Assemblée nationale. Le collectif d'Audrey Pulvar s'est aussitôt empressé de répliquer, annonçant ce lundi porter également plainte pour «diffamation et dénonciation calomnieuse».

«Les propos de Madame Pulvar dépassent le simple cadre d'une campagne électorale et viennent profondément diffamer la police de la République. Je porte plainte au nom du ministère de l'Intérieur», a tweeté dimanche soir le ministre de l'Intérieur, vivement critiqué par l'opposition pour avoir salué les policiers au début du rassemblement. L'ex-journaliste avait expliqué samedi 22 mai sur France info qu'elle jugeait «assez glaçante» une manifestation «soutenue par l'extrême droite, à laquelle participe un ministre de l'Intérieur, qui marche sur l'Assemblée nationale pour faire pression sur les députés en train d'examiner un texte de loi concernant la justice».

La liste d'Audrey Pulvar, Île-de-France en Commun, a réagi à la plainte de Gérard Darmanin en fustigeant «une atteinte à la liberté d'expression d'une extrême gravité». «Cette tentative d'intimidation d'une candidate d'opposition, par un ministre de l'Intérieur, par ailleurs en charge de l'organisation des élections (...) est sans précédent sous la Ve République», écrit la liste dans un communiqué.

«Jusqu'ici dans une démocratie, on pouvait encore exprimer une opinion sans que le ministre chargé des élections ne se sente autorisé à intimider un adversaire politique. Total soutien à @AudreyPulvar», a tweeté de son côté le premier secrétaire du Parti socialiste Olivier Faure dans la nuit de dimanche à lundi.

Plainte pour «diffamation»

Il s'agit d'une plainte pour «diffamation» qui vise «une succession de propos», a précisé à l'AFP l'entourage de Gérald Darmanin, lui-même candidat aux régionales dans les Hauts-de-France et aux départementales dans le Nord.

La plainte vise en effet également une vidéo de juin 2020, exhumée samedi sur Twitter par Pierre Liscia, porte-parole de Libres!, le mouvement de Valérie Pécresse, candidate à sa réélection en Île-de-France, a précisé l'entourage du ministre. On y entend Audrey Pulvar dénoncer «le racisme dans la police» en France, lors d'une manifestation à Paris en hommage à George Floyd, cet Afro-américain tué par un policier à Minneapolis.

Interrogé par l'AFP sur la prescription frappant ces propos - le délai est de trois mois en matière de diffamation -, l'entourage de Gérald Darmanin a répondu qu'ils pouvaient «être versés en accompagnement de la plainte pour l'étayer».

Plusieurs élus présents à la manifestation

Plusieurs responsables politiques de gauche, dont la maire de Paris Anne Hidalgo, Olivier Faure et l'écologiste Yannick Jadot, s'étaient joints à ce rassemblement organisé par les syndicats de policiers, ainsi que des élus de tous bords politiques, du Rassemblement national au Parti communiste.

Seuls les responsables de La France insoumise se sont abstenus d'y participer. «Pleine solidarité avec Audrey Pulvar», a tweeté dans la soirée le dirigeant Insoumis Jean-Luc Mélenchon: «Darmanin joue les gros bras. Il veut intimider. Sa plainte montre sa faiblesse et sa peur des organisations policières qui font la loi dans son ministère».

«Du jamais vu!», a tweeté à son tour lundi la maire PS de Paris Anne Hidalgo: «À quelques semaines de l'élection régionale, le ministre de l'Intérieur porte plainte pour diffamation contre une candidate tête de liste en Île-de-France. Heureusement nous sommes dans un État de droit. J'ai toute confiance dans la justice de mon pays».